



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2022**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux, sur convocation en date du 18 février 2022, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle de la Vallée sous la présidence de Monsieur Guillard Michel, Maire

Présents : Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Julie Rabinand, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Guillaume Lafaye, Edern Picault, Thibaut Onasch, Marc Guillot, Elodie Sabathier, Emmanuel Lemerrier, Daphnée Blay, Jean-Claude Bonhomme (arrivée à 20h20)

Pouvoirs : Henriette Legal a donné pouvoir à Soizic Leroux
Céline Champenois a donné pouvoir à Agnès Amorim
Sophie Maure a donné pouvoir à Elodie Sabathier

Absente : Adeline Masson

Thibaut Onasch est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal est approuvé sans remarques à l'unanimité des votants.

2 – ADMINISTRATION

2.1 – Convention SDIS pause méridienne

Madame Martin indique que le SDIS a sollicité la commune pour signer une convention de prise en charge des enfants de pompiers volontaires au restaurant scolaire à titre gracieux, si les parents pompiers volontaires sont appelés en intervention. De même, les enfants seront pris en charge par le périscolaire des Moussaillons si besoin dans le cadre d'un conventionnement avec la CCES et les PEP. Ce dispositif vise à recruter plus facilement des pompiers volontaires, en leur proposant des solutions de garde pour leurs enfants lors de leurs interventions.

Monsieur Lemerrier demande si toutes les communes alentour ont été sollicitées par le SDIS. C'est le cas pour les communes de Campbon, de Savenay et de St Etienne de Montluc. De même, une convention a été signée avec la communauté de communes Estuaire et Sillon pour les accueils périscolaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec le SDIS et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2.2 – Subvention projet cirque école publique Jules Verne

Madame Martin rappelle que l'école publique Jules Verne porte sur l'année 2022 un projet pédagogique autour du cirque avec la compagnie Baldaboum. Ce projet concerne l'ensemble des enfants de l'école avec une représentation prévue au mois de mai 2022.

Dans une démarche intergénérationnelle les aînés de la commune pourraient assister aux séances de répétition salle de la Vallée.

Ce projet nécessite un budget de 10 680 €. Il est soutenu par l'Amicale laïque et différentes actions menées par l'école et les parents d'élèves. Afin d'équilibrer le budget, il est demandé à la commune une subvention de 2000 €. Voici le détail du budget de cette action :

Coût		Financement	
Interventions auprès des 9 classes en décembre et janvier (8 jours)	5 280 €	Subvention Amicale laïque	5 000 €
Interventions en mai (6 jours)	3 960 €	Subvention mairie	2 000 €
Journée de répétition	660 €	Financement école (actions RPE et budget sorties)	3 680 €
Finalité (représentation / film)	780 €		
Total	10 680 €	Total	10 680 €

Considérant l'intérêt pédagogique du projet et le fait qu'il touche l'ensemble des élèves de l'école soit 221 enfants, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide l'attribution d'une subvention de 2000 € au projet cirque de l'école publique Jules Verne.

2.3 – Convention OGEC pause méridienne

Madame Martin indique que la commune a été sollicitée par l'OGEC pour signer une convention concernant la pause méridienne. Cette convention détaille les modalités d'intervention des équipes de la mairie dans les locaux de l'école Ste Thérèse et l'organisation de la pause méridienne.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec l'OGEC et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3 – FINANCES

3.1 – Débat d'orientations budgétaires (Jean-Paul Huou)

Conformément au règlement budgétaire et financier de la commune, il est présenté en conseil municipal un débat d'orientations budgétaires avant l'adoption du budget en avril 2022.

Ce débat fait état de la conjoncture actuelle de la loi de finances 2022 et des projets de la commune dans ce cadre.

Monsieur Bonhomme arrive à 20h20.

Monsieur Lemercier remarque que les recettes du presbytère n'ont pas été prises en compte dans les produits des services et des domaines. Monsieur Huou répond qu'il ne sait pas vraiment à ce stade quelles seront ces recettes et comment les évaluer.

Concernant les investissements, Monsieur Guillot demande s'il est prévu des travaux au complexe sportif. Monsieur Lemerrier indique que des travaux d'urgence sont nécessaires pour sécuriser la toiture. Monsieur le Maire indique que c'est un projet à minima de 2 millions d'euros non prévu au programme de l'équipe municipale : est prévue une étude sur le mandat pour se projeter éventuellement sur le prochain mandat.

3.2 – Subventions aux associations 2022

Monsieur Huou rappelle qu'il est proposé au Conseil municipal de valider les subventions aux associations ci-dessous :

SUBVENTIONS	Accordé 2021	Proposition décision 2022
Vibra'sons	5 000,00 €	4 400,00 €
Ludothèque	105,00 €	105,00 €
ADMR	105,00 €	105,00 €
Don du sang	105,00 €	105,00 €
Alcool assistance ==> Entraid'addict	105,00 €	105,00 €
Accueil Fraternel	105,00 €	105,00 €
UNC	105,00 €	105,00 €
Amicale Laïque	105,00 €	250,00 €
Comité des Fêtes	0,00 €	1 600,00 €
Terre d'Avenir	50,00 €	100,00 €
Compagnons de Blanche Couronne	105,00 €	105,00 €
Croix Rouge	200,00 €	200,00 €
Les Eaux Vives	205,00 €	205,00 €
Restos du Coeur	400,00 €	400,00 €
Secours Catholique	105,00 €	105,00 €
Banque alimentaire 44	105,00 €	105,00 €

USBC Basket	1 000,00 €	1 400,00 €
UBCC Football	1 600,00 €	1 600,00 €
Prevention routière	105,00 €	105,00 €
Association musée de Chateaubriant	105,00	105,00
Sous Total	11 295,00 €	11 310,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide les subventions 2022 présentées ci-dessus.

3.3 – Loyer boulangerie

Madame Rabinand rappelle que, depuis son ouverture en mars 2019, la boulangerie La Désirée bénéficie d'une exonération de loyer, afin de soutenir l'installation de ce commerce essentiel en cœur de bourg.

Le loyer inscrit dans le bail de 9 ans est de 750 €.

L'équipe municipale a rencontré en fin d'année 2021 les boulangers qui ont fait part d'une situation financière plus consolidée mais toujours fragile. Ils trouvent normal de commencer à payer un loyer.

Il est proposé au Conseil municipal de remettre en place le loyer mensuel, minoré d'un tiers, d'un montant de 500 € à partir de mars 2022. Un point sera fait dans un an.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en place d'un loyer de 500 € pour la boulangerie pour une durée d'une année.

Monsieur le Maire fait aussi le point sur la maison médicale avec le départ de Mme Delsate, kinésithérapeute et la recherche d'un nouveau praticien.

4 – INFORMATIONS

4.1 – Décisions du Maire

- signature d'une convention avec Atlantique Habitations pour la réalisation de logements sociaux dans la maison « Ayala »

Monsieur Lemercier s'inquiète des stationnements en centre-bourg et des circulations afférentes à ces nouvelles constructions. Pour les projets de logements, les parkings font partie des projets. Il y a aussi une écluse sur la route départementale voté en Conseil municipal en 2018 qui devra être mise en place.

- Signature d'un devis de 4701,12 € avec l'entreprise Atlantic Stores concernant mise en place de stores extérieurs à la maison médicale

- Signature d'un devis de 1964 € avec Ecopâtre 44 concernant la poursuite de la démarche d'éco pâturage vallée de la Cure et son extension à proximité du cimetière
- Signature d'un devis de 8056,98 € avec le Sydela pour la réfection de l'éclairage public, rue du Tertre, avec une participation complémentaire de 5371,32 € du Sydela.
- Signature d'un devis de 9067,92 € € avec l'entreprise Engie Home services concernant des travaux sur le circuit de chauffage basse température de l'école Jules VERNE

4.2 – Etude faisabilité Local Pilory

Monsieur le Maire présente le dossier de faisabilité réalisé par le cabinet Pep's architecture. L'ossature du bâtiment semble en bon état. Le cout estimatif des travaux est évalué à 126 000 € HT.

Madame Blay demande la superficie du local, qui est de 115 m². Le projet des producteurs du marché bio prévoit une ouverture de 22h par semaine, 50 semaines par an.

Monsieur Lemercier demande quel est le modèle économique (association, entreprise...), si le modèle est ouvert à d'autres producteurs et si un loyer est prévu. Le statut juridique n'est pas défini pour l'instant par les producteurs du marché bio. Un bail est prévu avec une exonération probable de loyer au démarrage.

Monsieur Guillot interroge sur la visibilité du local. Cette problématique sera intégrée dans la réflexion.

Les prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin. Le tableau sera envoyé aux conseillers municipaux après le conseil municipal.

Une journée de citoyenneté sera organisée le 19 mars pour la remise des premières cartes d'électeurs aux jeunes de la commune âgés de 18 ans cette année.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Concernant l'aménagement du local de producteur rue du Pilory, M PICAULT s'inquiète d'une possible concurrence avec les marchands ambulants présents le matin. Mais il semble que le flux de clients potentiels soit plus positif que préjudiciable aux commerçants de manière générale.

La séance est levée à 22h03.